

Service Départemental
D'Incendie et de Secours
Parc de la Providence
ZAC de Dothémare
97139 ABYMES

☎ : 0590 48 99 71 / 📠 : 0590 24 08 89

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE

DELIBERATION N°2019/2208-06

Objet : Attribution du marché Fret aérien, maritimes et prestations associées

L'an deux mil dix-neuf et le 22 août à 09 heures 00, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabert MICHELY, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 12 août 2019.

Présents	Bureau du Conseil d'Administration du SDIS		
Membres du Bureau			
	Nom	Prénom	Fonction
x	MICHELY	Fabert	Président du CASDIS
	BAJAZET	Clodomir	1 ^{er} Vice-Président CASDIS
	ANSELME	Jacques	2 ^{ème} Vice-Président CASDIS
x	MAGLOIRE	Claude	3 ^{ème} Vice -président
x	DAN	Juliana	Membre
Assistaient			
x	LEVIF	Jean-Paul	DDA
x	TIROLIEN	Alain	CEM
x	MARC	Corinne	Chef du GAF
x	SINIVASSIN	Christelle	Assistante de Direction

Secrétaire de séance : Monsieur Claude MAGLOIRE, 3^{ème} Vice-Président

Le Bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'appel d'offre ouvert portant sur le fret aérien, maritimes et prestations associées (transit, dédouanement etc...) lancé par le SDIS de la Guadeloupe conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 alors applicable,

Vu l'avis d'appel à concurrence publié au BOAMP sous le numéro 19-26270 et au JOUE le 22 février 2019 (annonce n°2019/S 038-085874),

Considérant que le marché en question est un marché à bon de commande avec minimum et sans maximum, et est conclu pour une durée d'un (1) an à reconduction tacite limitée à trois (3) ans,

Considérant que les prestations sont réparties en deux (2) lots,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 16 juillet 2019,

Vu la proposition du Président d'attribuer le marché aux candidats suivants :

LOTS	CANDIDATS PROPOSES
Lot N°01 - Fret maritime et les prestations associées pour le SDIS Guadeloupe National et international	SA BOLLORE LOGISTICS GUADELOUPE
Lot N°02 - Fret aérien et les prestations associées pour le SDIS Guadeloupe National et international	GEODIS FREIGHT FORWARDING SAS

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Décide de retenir la proposition du Président, identique à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, et attribue par conséquent le marché de fret aérien, maritimes et prestations associées aux candidats proposés.

Article 2 : Approuve les clauses du marché détaillées ci-dessus à passer avec les prestataires retenus.


Article 3 : Autorise le Président à signer tous les actes relatifs à ce marché.

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 : Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VOTE DU BUREAU DU CASDIS	
En exercice	05
Présents	03
Votants	03
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	03
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration



Fabert MICHELY

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :